

Archives départementales des Alpes-de-haute-Provence

SERIE R : affaires militaires

Sous-série 1R : préparation militaire et recrutement

Méthode de recherche

Depuis le début du XIXe siècle, tout homme déclaré apte à servir lors de son passage devant le conseil de révision, même s'il n'a pas été mobilisé, a été inscrit sur un tableau de recensement. A l'époque de la Révolution puis de l'Empire, il existe des tableaux de conscription ; le registre matricule n'apparaît qu'en 1867.

A partir de 1905, le service militaire obligatoire pour tous est introduit en remplacement des systèmes de tirage au sort.

Documents concernés :

- 1 R 34 à 126	Délibérations du Conseil de révision de 1802 à 1940 (classées par cantons, pas d'ordre alphabétique)
- 1 R 127 à 182	Listes du tirage des jeunes gens de la classe, 1816 à 1871
- 1 R 183 à 215	Listes de recrutement cantonal, 1872 à 1904
- 1 R 216 à 248	Tableaux de recrutement cantonal, 1905 à 1940
- 1 R 249 à 259	Listes départementales du contingent avec les affectations, 1859-1868
-1 R 260	Registre matricule par régiments, classe 1869
- 1 R 261, 263, 265, 267	Listes du contingent pour le secteur des Bouches-du-Rhône dépendant de Digne, classes 1868 à 1871
- 1 R 262, 264, 266	Listes départementales du contingent, classes 1869 à 1871
- 1 R 267 à 430	Registres matricules du recrutement, classes 1872 à 1929, et répertoires alphabétiques des hommes inscrits aux registres matricules des classes correspondantes. Ces répertoires sont inclus dans l'un des registres de la classe pour la période de 1872 à 1915 et cotés séparément à partir de 1916.

(Extrait du répertoire de la série R, classeur en salle de lecture n°20)

Les registres matricules sont établis par classe. Ils concernent tous les jeunes français âgés de 20 ans, recensés dans le département la même année (exemple : un homme né en 1900 appartient à la classe 1920). Il peut exister cependant un décalage (engagement ou report d'incorporation) ; il convient alors de vérifier un an avant et après la classe supposée.

Recherche d'une personne

Il suffit de retrouver face au nom et prénom(s) de la personne inscrite dans le répertoire alphabétique de la classe correspondante, le numéro de matricule et le numéro de volume concerné. (NB : en fin de répertoire apparaît également une liste complémentaire où figurent les « Omis et naturalisés »).

Le numéro de matricule classé par ordre croissant indique l'emplacement du feuillet de l'individu recherché dans le volume. Les registres comprennent généralement 500 feuillets.

Conditions de consultation et de reproduction : loi n° 79 – 18 du 3 janvier 1979 sur les archives, circulaire AD 8161 du 3 novembre 1981 et lettre circulaire de la Direction des archives de France AD/DEP 3153 du 23 juin 1995. Se renseigner auprès du président de salle.

Bibliographie : Yves BUFFETAUT, *Votre ancêtre dans la Grande Guerre* (Bibliothèque, cote : 01 664).

Site Internet : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

25 février 2003